



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
02 DECEMBRE 2024

Délibération n° 2024/20

Date de la convocation : 25/11/2024
Membres en exercice : 10

Membres présents : 8
Représenté : 1

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Pierre PADULAZZI, Vice-Présidente.

Etaient présents : Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Marie-Paule BONHOMME, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Sylvie LAROCHE, Béatrice NUGEYRE procuration à Marie-Pierre PADULAZZI.

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : Décision Modificative n°1 : Budget Résidence Autonomie – rectification affectation du résultat 2023

Considérant le vote du Budget Primitif 2024,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des comptes et articles en section investissement et fonctionnement suite à des erreurs de report de l'exercice 2023 (Délibération affectation du résultat 2024-011 du 12 avril 2024),

Considérant la nécessité d'équilibrer le Budget Primitif en conséquence,

Considérant que le montant de 256 442.49 € indiqué à tort au chapitre 002, article 002 de la section recettes de fonctionnement doit être en réalité de 109 377.14 €,

La commission administrative, **décide à l'unanimité** de rectifier le Budget Primitif 2024 de la Résidence Autonomie comme suit :

Section recette de fonctionnement	
Chapitre 002 – Article 002 :	- 147 065.35 €
Section dépense de fonctionnement	
Chapitre 016 – Article 61528 :	- 45 801.53 €
Section recette d'investissement	
Chapitre 10 – Article 10682 :	- 104 680.33 €
Chapitre 001 – Article 001 :	+ 126 838.30 €

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,

Marie-Pierre PADULAZZI



Transmis en Préfecture : 23 décembre 2024
Affichage : 23 décembre 2024